

**Formulaire d'inscription pour les enfants qui ne sont pas déjà inscrit à l'accueil
extrascolaire de La Roche / Pont-la-Ville durant le temps scolaire**

Pour les vacances de carnaval 2026

Pour toute personne intéressée, merci de remplir une inscription par enfant et de la (les) adresser à l'accueil extrascolaire : par mail à aes@la-roche.ch par courrier : Accueil extrascolaire, Route de la Gruyère 22, 1634 La Roche

Nom et prénom de l'enfant			Sexe	☐ F ☐ M
Date de naissance		Langue maternelle		
Degré scolaire	☐ 1H ☐ 2H ☐ 3H ☐ 4H ☐ 5H ☐ 6H ☐ 7H ☐ 8H			
Nom et prénom des parents ou du représentant légal				
Rue				
Localité				
Téléphone sur lequel vous êtes atteignable				
Courriel				
Lien de parenté avec l'enfant				

Santé de l'enfant

Santé de l'enfant	☐ L'enfant fait-il des allergies ? ☐ Régime alimentaire spécifique ?	<i>Si oui, précisez :</i>
----------------------	---	---------------------------

Aucun médicament ne sera administré à votre enfant.

En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament durant le temps d'accueil, les parents sont tenus de prendre contact avec le/la responsable de l'AES pour convenir d'une collaboration.

Autorisation

Photographie	☐ Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES. ☐ Nous n'autorisons pas notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES.
--------------	--

Les tarifs et autres informations sont disponibles sur le site internet de la commune www.la-roche.ch ou directement à la commune de la Roche.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dans les plus brefs délais. Par leur signature, les parents ou le représentant légal acceptent les conditions du règlement communal, du règlement d'application de l'AES, ainsi que les règles de vie (téléchargeable sur le site de la commune).

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire de La Roche / Pont-la-Ville

Pour les vacances de carnaval 2026

Tableaux-horaire

Délai d'inscription le 23 janvier 2026

Veuillez cocher dans le tableau les tranches horaires souhaitées :

Vacances de carnaval 2026

Nom et Prénom de l'enfant :

	Lundi 16 février	Mardi 17 février	Mercredi 18 février	Jeudi 19 février	Vendredi 20 février
6h30 - 13h30	☐	☐	☐	☐	☐
13h30 - 18h30	☐	☐	☐	☐	☐

Précisions pour les horaires :

- Les arrivées du matin sont possibles entre 6h30 et 8h00
- Les départs du matin se font au plus tard à 13h30
- Les arrivées de l'après-midi se font entre 13h15 et 13h30
- Les départs de l'après- midi se font entre 17h00 et 18h20

Annulation de l'inscription au plus tard 21 jours avant la date prévue de fréquentation (voir règlement d'application de l'AES).

En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter !

Date et signature des parents ou du représentant légal :